

## LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 02 Juin 2008 portant création du Diplôme interuniversitaire IMAGERIE EN ONCOLOGIE modifié par l'arrêté du 05 octobre 2015,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 23 janvier 2025 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

### ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2024-2025 un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire IMAGERIE EN ONCOLOGIE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur MENU Yves (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur MONTRAVERS Françoise (PU-PH)

Professeur BALLEYGUIER Corinne (PU-PH)

Professeur BIDAULT François (PU-PH)

Professeur PAYCHA Frédéric (PU-PH)

Docteur BONNET Baptiste (PH)

Docteur CROMBE Amandine (PH)

Docteur RADZIK Anna (PH)

Docteur DEANDREIS Désirée (PH)

Docteur GARCIA Camilo (PH)

Docteur GARCIA Gabriel (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 mai 2025

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université

Bruno RIOU